

NORME INTERNATIONALE



767

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Panneaux de fibres — Détermination de l'humidité

Fibre building boards — Determination of moisture content

Première édition — 1975-01-15

CDU 674.817-41 : 543.81

Réf. N° : ISO 767-1975 (F)

Descripteurs : matériau de construction, panneau de construction, panneau de fibre, essai, dosage, teneur en eau.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 89 a examiné la Recommandation ISO/R 767 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 767-1968 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 767 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Finlande	Pologne
Allemagne	France	Portugal
Australie	Hongrie	Royaume-Uni
Autriche	Inde	Roumanie
Belgique	Irlande	Suède
Brésil	Israël	Suisse
Canada	Japon	Tchécoslovaquie
Egypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Espagne	Pays-Bas	Yougoslavie

Aucun Comité Membre n'avait désapprouvé la Recommandation.

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 767 en Norme Internationale :

Norvège

NOTE - Prendre des précautions afin de ne pas surcharger l'étuve, et ne pas introduire de nouvelles éprouvettes si l'étuve en contient de presque prêtes pour les pesées finales.

Panneaux de fibres – Détermination de l'humidité

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale ISO spécifie une méthode de détermination de l'humidité des panneaux de fibres, définis dans l'ISO 818.

2 RÉFÉRENCES

ISO 818, *Panneaux de fibres – Définition – Classification.*

ISO ..., *Panneaux de fibres – Échantillonnage, découpage et contrôle.*¹⁾

3 PRINCIPE

Détermination, par pesées, de la perte de masse d'une éprouvette entre son état au moment du prélèvement et son état après séchage jusqu'à masse constante à 103 ± 2 °C. Calcul de cette perte de masse en pourcentage de la masse de l'éprouvette après séchage.

Dessiccation

4 APPAREILLAGE

4.1 Balance, précise à 0,01 g

4.2 Étuve à circulation d'air, réglable à 103 ± 2 °C.

5 ÉCHANTILLONNAGE ET ÉPROUVETTES

5.1 Effectuer l'échantillonnage et le découpage des éprouvettes conformément à la méthode spécifiée dans l'ISO

5.2 L'essai peut être effectué sur des éprouvettes de forme et de dimensions quelconques, d'une surface comprise entre 60 et 300 cm². Prendre de préférence des éprouvettes de 10 cm X 10 cm.

6 MODE OPÉRATOIRE

6.1 Peser chaque éprouvette dans l'état où elle se trouve au moment du prélèvement (voir note ci-après) avec une précision de 0,01 g.

6.2 Sécher chaque éprouvette à une température de 103 ± 2 °C jusqu'à masse constante.²⁾

6.3 Après refroidissement en atmosphère anhydre, ~~la~~ repeser avec la même précision qu'auparavant, assez rapidement pour éviter une reprise d'humidité supérieure à 0,1 %.

chaque éprouvette.

NOTE - La première pesée doit être effectuée aussitôt après le prélèvement. En cas d'impossibilité, toutes précautions doivent être prises pour éviter les variations d'humidité dans l'intervalle de temps séparant le prélèvement de la pesée.

7 EXPRESSION DES RÉSULTATS

7.1 Calculer le pourcentage d'humidité, H, de chaque éprouvette à 0,1 % près, par la formule suivante :

en pourcentage en masse,

$$H = \frac{m_0 - m_f}{m_f} \times 100$$

$$H = \frac{m_0}{m_f} - 100$$

où

m_0 est la masse, en grammes, de l'éprouvette au moment du prélèvement;

m_f est la masse, en grammes, de l'éprouvette après ~~séchage~~ dessiccation.

7.2 L'humidité d'un panneau ou d'un lot de panneaux de fibres est égale à la moyenne arithmétique des humidités de toutes les éprouvettes représentatives de ce panneau ou de ce lot. Elle doit être exprimée à 0,1 % près.

8 PROCÈS-VERBAL D'ESSAI

Le procès-verbal d'essai doit contenir les indications suivantes :

- a) le type de panneau comme défini dans l'ISO 818, et tous détails nécessaires à l'identification des panneaux;
- b) les résultats, exprimés comme indiqué au chapitre 7;
- c) la référence à la présente Norme Internationale.

1) En préparation.

2) On considère que la masse est constante lorsque les résultats de deux pesées successives, effectuées à 6 h d'intervalle, ne diffèrent pas de plus de 0,1 % de la masse de l'éprouvette.